

## Séance extraordinaire du conseil municipal du 17 mai 2021

### PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 17 mai 2021 à 20 h 30, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absent : monsieur le conseiller, Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

#### **2021-05A-01**

#### **Adoption du règlement 292-2021 - Citation Maison des contes et légendes**

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par la greffière concernant la consultation écrite ainsi que de l'avis transmis par le Conseil local du patrimoine sur le règlement numéro 292-2021 ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 292-2021 intitulé : *Règlement de citation de la Maison des contes et légendes à titre d'immeuble patrimonial*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2021-05A-02**

#### **Municipalisation - parc, bande riveraine et piste cyclable - Projet Héritage du Roy**

ATTENDU qu'en vertu du lotissement visant le projet domiciliaire *Héritage du Roy*, le promoteur doit céder, à la Ville de Lavaltrie, les lots 5 098 532 (parc), 5 098 533 (bande de protection riveraine), 5 098 534 (piste cyclable) ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, des lots 5 098 532, 5 098 533 et 5 098 534 au cadastre officiel du Québec ;

Que mandat soit donné à maître Madly Laporte, du bureau *Laporte et Associés Notaires inc.*, de préparer le contrat d'acquisition de ces lots ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2021-05A-03**

#### **Ressources humaines - Nomination - Journalier**

ATTENDU qu'un poste de journalier régulier à temps plein est vacant au Service des travaux publics, à la suite d'une promotion interne ;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de monsieur Paul Olivier à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Paul Olivier au poste de journalier régulier à temps plein au Service des travaux publics ;

Que cette nomination soit effective à compter du 17 mai 2021 ;

Que monsieur Paul Olivier soit soumis à une période d'essai de 3 mois ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2021-05A-04**

#### **Ressources humaines - Semaine nationale des travaux publics - Reconnaissance et remerciements au personnel**

ATTENDU que la troisième semaine du mois de mai est consacrée, depuis 1960, à souligner le travail effectué par le personnel des travaux publics ;

ATTENDU l'importance des travaux publics dans le quotidien des municipalités du Québec pour planifier, construire, gérer et opérer le cœur des collectivités afin d'en augmenter la qualité de vie ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de reconnaître le travail des équipes dédiées aux travaux publics au sein de la Ville de Lavaltrie et de les remercier pour leur engagement ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal manifeste, par le biais de la présente résolution, sa satisfaction à l'égard du travail accompli et félicite le personnel du Service des travaux publics de la Ville de Lavaltrie pour le dévouement consacré au mieux-être de la communauté lavaltrioise, et ce, dans le cadre de la planification et de la réalisation des travaux, dans les opérations quotidiennes et lors des activités et événements.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Période de questions**

La séance ayant lieu sans la présence du public, il n'y a eu aucune intervention, et aucune question écrite n'a été reçue dans les délais prescrits.

**2021-05A-05**

### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 36.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Christian Goulet, maire

---

Marie-Josée Charron, greffière

### **Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021.

---

Christian Goulet, maire